



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 0

Ayant donné procuration : 5

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

10 mai 2022

DATE D’AFFICHAGE

10 mai 2022

N°2022_019_D

Objet : Délibération pour signer l’avenant à la convention SEDEL ENERGIE

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-deux et le seize mai, à vingt heure, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Lou LOMBARD, Emilie CONNAULTE, Éric LEVANTIS.

Excusée et ayant donné pouvoir : Hugues SERVIERE a donné procuration à Vincent MARTIN, Thomas NERVI a donné procuration à Sandrine PEREIRA, Alexandre HAYEK a donné procuration à Emilie CONNAULTE, Aurélia BAZERLI a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Laure VINCENT a donné procuration à Maryvonne ROSELLO.

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Béatrice GRELET

Prolongation de l’adhésion au programme SEDEL (Services d’Economies Durables En Luberon) ENERGIE du Parc du Luberon pour 3 années au tarif de 2,10 €/habitant par an.

Maryvonne ROSELLO expose :

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d’accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d’énergie et d’utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d’opérations nouvelles) : le programme SEDEL ENERGIE.

Les communes adhérentes bénéficient de l’action de terrain d’une « conseillère énergie partagée », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l’accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d’énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l’énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d’énergie,
- Optimiser l’éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l’Espace Information Energie du Luberon)

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et les services proposés par le Parc permettent aux collectivités adhérentes de maîtriser leurs consommations et dépenses d’énergie de façon efficace (bilan global 10 ans SEDEL disponible sur demande)

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...). Le taux d’accès à des subventions pour réaliser des travaux de rénovation est également supérieur lorsqu’une commune est dans le dispositif SEDEL ENERGIE.



République Française

Département du Vaucluse

F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

Aussi, le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Vu, la délibération du 09 février 2009 approuvant l'adhésion au Programme SEDEL ENERGIE
(référence délibération du Conseil pour adhésion initiale à SEDEL)

Proposition de renouvellement de l'adhésion

Après en avoir présenté le contexte, Monsieur le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon.

Un projet d'avenant permettant de prolonger l'adhésion au service est proposé, il précise :

- Le maintien du tarif annuel d'adhésion à 2,10 €/habitant,
- La prolongation de la convention sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025.

Les autres modalités de la convention d'origine sont maintenues.

Décision

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Décide la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025.

- **Décide d'inscrire au budget le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision**

Fait à La Bastidonne,
Le 16 mai 2022,
PARTAGE Michel, Maire

